Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR

9 h à 9 h 30 Accueil et inscription des représentants des clubs

9 h 30 Début de l'assemblée générale
Présentation des personnalités, introduction du président

9 h 45 à 10 h Bilan de la saison

Adoption de P.V de l'A.G. du 17 juin 2016 à St Héand
Rapport moral du président (soumis au vote)
Rapport financier provisoire du trésorier
Rapports des différentes commissions
- Discipline (soumis au vote)
- Technique (soumis au vote)
- Organisation des compétitions (soumis au vote)
- Arbitrage (soumis au vote)

10 h 00 à 11 h 00 Présentation de l'équipe technique
Présentation projet arbitrage (sous mis au vote)
Situation financière prévisionnelle provisoire
Trésorerie (Guide financier 2017/2018) soumis au vote)
Questions diverses

11 h 00 Palmarès et récompenses

Présentation de la Commission Technique

- Composition de la Commission

- Missions de la Commission

Mais avant … un peu de fierté !!!

Ils ont été formés dans la Loire !!!

Baptiste MALFONDET

Blandine DANCETTE Vice Championne du Monde et Olympique

Perrine PETIOT ASUL D2

Martin PETIOT CRETEIL D1

Composition de la Commission ETD

Deux salariés :

Laurent BENTERKI CTF

Medhi BRAHMI ADS

Une dizaine de bénévoles :

Maxime NAVE – William BROCART – Cédric GIRAUD – Ludovic CHAPUIS – Grégory BONNISOL – Jacques PETIOT – Rémy MADELRIEU ….

Deux élus :

Jacques PETIOT président

Éric MELENCHON vice-président.

Missions de l'ETD

trois grands domaines …

POLE FORMATION

POLE DEVELOPPEMENT

POLE ACTIONS DE SOUTIEN

Missions de l'ETD

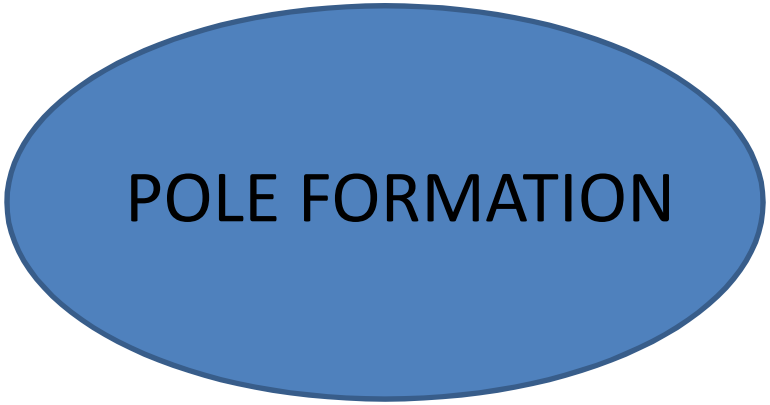

- Formation des athlètes

- Formation des cadres

- Formation des jeunes arbitres

Missions de l'ETD

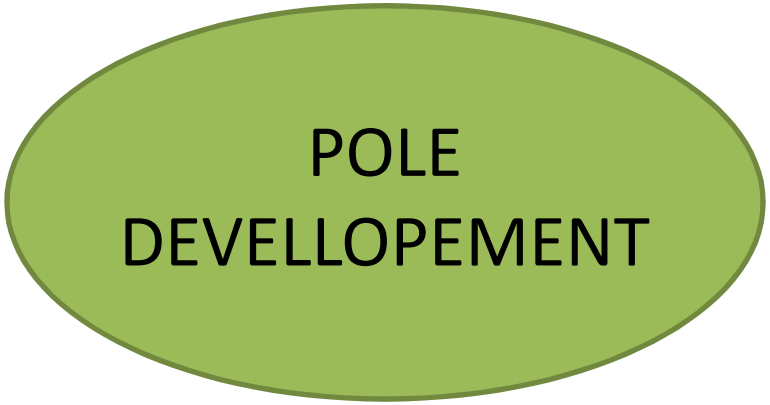

- Action ‘’Pré – club’’

- Action ‘’Equipes territoriales jeunes féminines’’

- Action ‘’ Fémini'hand’’

- Actions en milieu scolaire

Missions de l'ETD

POLE ACTIONS DE SOUTIEN

- Soutien aux salariés techniques des clubs
- Appui technique
- Soutien au Haut Niveau
- autres actions …

Saison 2017-2018

Licences saison 2017/2018

Point sur la nouvelle procédure de **renouvellement des licences** s'agissant des documents médicaux

New

Si date du dernier certificat est < 1er juin 2016

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Pour le renouvellement de ma licence Handball

Si date du dernier certificat est > 1er juin 2016

Période de mutation

1er juillet au 31 Aout 2017

1er septembre hors période

EXCEPTIONNEL

Modification des règles de brûlage en cas de report de match à partir de la saison prochaine.

Ce qui se passe aujourd'hui…

Exemple :

Le club A qui dispose d'une équipe en Nationale 1, reçoit avec son équipe réserve qui évolue en Prénationale, l'équipe première du club B.
La rencontre est prévue le 17 octobre; à cette date, l'équipe première du club A dispute un match dans son championnat de nationale 1. Bien évidemment, tous les joueurs qui évoluent avec l'équipe de N1 du club A ne peuvent pas participer à la rencontre avec l'équipe réserve !

Pour une raison X, le club A demande à ce que le match de Prénationale soit reporté à la date du 8 décembre … à cette date il n'y a pas de rencontre en nationale 1.
Bien qu'ils soient disponibles, aucun joueur du club A ayant participé à la rencontre du 17 octobre ne peut jouer le match de pré nationale avec l'équipe réserve face au club B, car c'est la date initiale (le 17 octobre) qui est la référence …
De même, tout joueur non qualifié le 17 octobre ne peut participer au match reporté du 8 décembre, même si depuis, il est régulièrement qualifié !

Modification des règles de brûlage en cas de report de match à partir de la saison prochaine.

Ce qui se passera demain …

Exemple :
Le club A qui dispose d'une équipe en Nationale 1, reçoit avec son équipe réserve qui évolue en Prénationale, l'équipe première du club B.

La rencontre est prévue le 17 octobre; à cette date, l'équipe première du club A dispute un match dans son championnat de nationale 1. Bien évidemment, tous les joueurs qui évoluent avec l'équipe de N1 du club A ne peuvent pas participer à la rencontre avec l'équipe réserve !

Pour une raison X, le club A demande à ce que le match de Prénationale soit reporté à la date du 8 décembre … à cette date il n'y a pas de rencontre en nationale 1.

Même s'ils ont participé à la rencontre du 17 octobre, tous les joueurs du club A peuvent jouer le match de prénationale avec l'équipe réserve face au club B, car c'est la date reportée (le 8 décembre) qui est la référence …

Dans tous les cas, la règle de brûlage qui interdit à un joueur d'évoluer dans un équipe de niveau inférieur dans son club dès qu'il a effectué un certain nombre de match avec l'équipe première est toujours valable. Sauf pour les jeunes des catégories jusqu'à -18 qui ne sont jamais brûlés !

Modification des règles de brûlage en cas de report de match à partir de la saison prochaine.

COMITÉ LOIRE FFHANDBALL

aujourd'hui …

17 octobre		8 décembre
Prénationale Club A Equipe 2 – Club B Equipe 1	**REPORT**	Prénationale Club A Equipe 2 – Club B Equipe 1
Nationale 1 Club A Equipe 1 – Club F Equipe 1		Nationale 1 pas de rencontre. **Aucun joueur ayant participé à la rencontre du 17 octobre ne peut jouer en Prénationale.**

demain …

17 octobre		8 décembre
Prénationale Club A Equipe 2 – Club B Equipe 1	**REPORT**	Prénationale Club A Equipe 2 – Club B Equipe 1
Nationale 1 Club A Equipe 1 – Club F Equipe 1		Nationale 1 pas de rencontre. **Tous les joueurs qualifiés au 8 décembre peuvent jouer en Prénationale.**

Projets (soumis au vote):

- ✓ **Arbitrage**

Arbitrage et obligations (soumis au vote)

aujourd'hui …

Saison 2016-2017

- 1 arbitre par équipe engagée en +16
- Par arbitre : 3 arbitrages à réaliser sur la saison
- Règlement par le Comité sur présentation du justificatif.

Arbitrage et obligations (soumis au vote)

demain …

Saison 2017-2018

- 1 arbitre par équipe engagée en +16
- Par arbitre : 4 arbitrages à réaliser répartis sur la saison
- Par équipe : 8 arbitrages
- Règlement des indemnités par le Club recevant avec péréquation en fin de saison par le Comité
- Perte de points au classement par match non arbitré imputés sur l'équipe fanion

Projets (soumis au vote):

- ✓ **Situation financière provisoire**
- ✓ **Trésorerie (guide financier 2017/2018)**
- ✓ **Prix des licences 2017/2018**

Trésorerie
(prix des licences saison 2017-2018)

2017/2018	Assurance	FFHB	Ligue	Comite	Coût pour les clubs	Evol A/A-1
Dirigeant	1,20	15,25	23,00	2,00	40,25	26,77%
+18 ans	3,25	29,40	23,00	26,00	78,40	12,89%
17 18 ans	3,25	29,40	23,00	12,00	64,40	15,10%
15 16 ans	1,25	17,80	23,00	17,00	57,80	16,65%
13 14 ans	1,25	17,80	23,00	14,00	54,80	18,74%
12 ans	1,25	17,80	23,00	5,00	45,80	25,14%
11 ans	0,40	12,95	23,00	5,00	40,95	31,04%
09 10 ans	0,40	12,95	23,00	3,00	38,95	24,64%
-9 ans	0,40	12,95	23,00	1,00	36,95	31,26%
Loisirs	3,00	23,28	23,00	25,35	71,63	13,34%

La ligue facturera directement aux clubs la part Fédération et la part ligue.
Le comite facturera sa part sur la base des catégories définies

Récompenses

Récompenses des Equipes classées dans les différents championnats

VILLE DE MONTBRISON

COS MONTBRISON HANDBALL

Merci de votre attention

Bonnes vacances à tous !

COMITÉ LOIRE FFHANDBALL

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES FFHANDBALL